



# CONFERENCE

## « La loi Hamon du 17 mars 2014 un an après »

Approche de droit du marché  
(concurrence et consommation)

le 18 mars 2015 de 14 h à 17h30

Accueil à partir de 13 h 45

Faculté de droit et de sciences politiques  
Université de Versailles-Saint-Quentin-en Yvelines

Amphithéâtre 2

Master 2 Droit de la concurrence  
et des contrats

université  
PARIS-SACLAY

« La loi Hamon du 17 mars 2014 un an après »  
conférence du 18 mars 2015

### Propos introductifs :

*Muriel Chagny, Directeur du master droit des contrats et de la concurrence et du laboratoire DANTE, membre de la Commission d'examen des pratiques commerciales*

### Le rôle des associations de consommateurs et de l'UFC Que Choisir :

*Philippe Fleuret, Président de l'UFC Que Choisir Région de Versailles, Administrateur de l'UFC Que choisir et Hugues Noirez, Administrateur de UFC Que Choisir Région de Versailles en charge du service Litiges*

### L'action de groupe en questions :

*présentation interactive de Philippe Fleuret et Hugues Noirez avec les étudiants du master de droit des contrats et de la concurrence*

### Bilan, un an après la loi Hamon, des principales modifications en matière de contrats de consommation :

*Natacha Sauphanor-Brouillaud, Professeur de droit privé, membre de la Commission des clauses abusives*

### Le droit de la concurrence, un an après la loi Hamon (sanctions, déséquilibre significatif, etc.) :

*Agathe Chavand, Sophie Fabre, Clément Jousseau, Suzanne Millet, Clémence Ribet et Margaux Vicaire, étudiants du master de droit des contrats et de la concurrence*

Conclusions

« La loi Hamon du 17 mars 2014 un an après »  
conférence du 18 mars 2015



*La promotion Frank Gentin à l'occasion de la cérémonie du parrainage  
du 6 novembre 2014 au Tribunal de commerce de Paris*

## Colloque organisé par le master de droit des contrats et de la concurrence de l'Université de Versailles

En partenariat avec :

l'UFC Que Choisir région de Versailles  
le laboratoire DANTE (Contrats concurrence et marché)  
l'association des anciens du master contrats concurrences (AMCO)



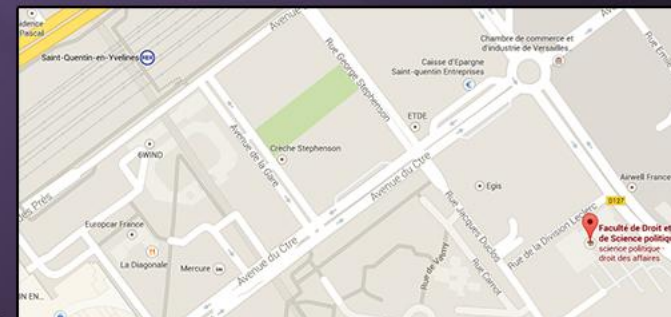
« La loi Hamon du 17 mars 2014 un an après »  
conférence du 18 mars 2015

Accès libre, dans la limite des places disponibles, sur inscription avant le 12 mars 2015 sur la page internet dédiée à l'évènement :

Cliquez-ici  
pour vous inscrire  
à l'évènement

Les étudiants désirant assister au préalable à **une réunion d'information sur le master** sont invités à contacter l'AMCO : [amcoevents@gmail.com](mailto:amcoevents@gmail.com)

Faculté de Droit et de science politique  
3 Rue de la Division Leclerc  
78280 Guyancourt



Accès en voiture :

**De Paris**  
de la Porte de St Cloud, prendre l'A13  
puis l'A12 direction St-Quentin-en-Yvelines/Rambouillet  
Sortie St-Quentin-en-Yvelines Centre Cial régional

**De Rambouillet**

Prendre la N10 direction Paris  
Sortie St-Quentin-en-Yvelines Centre Commercial régional

Accès en transports en commun :

Depuis Paris, vous pouvez prendre un train SNCF banlieue ou le RER (zone Navigo 5).  
Train La Défense - La Verrière, arrêt Saint-Quentin-en-Yvelines (Montigny le Bretonneux)  
Train Montparnasse - La Verrière ou Montparnasse - Rambouillet. Arrêt Saint-Quentin-en-Yvelines (Montigny le Bretonneux)  
RER C - arrêt Saint-Quentin-en-Yvelines (Montigny le Bretonneux)